المملكة المغربية
وزارة العدل
Royaume du Maroc
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décision d'annulation de l'avis d'achat sur bon de commande n° 13-BC/2026

- Vu le décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget n° 1692.23 du 4 Hijja (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.
- Vu le bon de commande n° 13-BC/2026 relatif à : Achat de fournitures et d'accessoires pour matériel technique et informatique, au profit de l'Institut National des Greffes et des Professions Juridiques et Judiciaires, sis à Salé Al Jadida
- Vu le Désistement de la société à cause des problèmes financiers et matériels.

DECISION

- **Article 1** : Ledite avis d'achat sur bon de commande n° 13-BC/2026 est annulé.
- **Article 2** : Un nouvel avis d'achat sera relancé incessamment.

Pour le Ministre de la justice
et Pour le Directeur de l'Institut National
des Greffes et des Professions Juridiques et Judiciaires
et par Délégation , le Chef du Centre de Formation
des Fonctionnaires des Greffes
Ahmed TAIBI